

Commune de SASSENAGE
PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES
NATURELS PRÉVISIBLES
(RÉVISION)

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE DU RISQUE

Légende :

Niveau de contraintes *

- R** Zones d'interdictions
B Zones de projet possible sous maîtrise collective
B Zones de contraintes faibles
 Zones sans contrainte spécifique

Nature du risque **

- I'**, **I's**, **i'0**, **i'1**, **i'2** : inondations en pied de versant
M, **m** : marécages
T, **T1**, **T2**, **t0**, **t1** : crues de torrents et des ruissellements torrentiels
V, **v** : ravinements et ruissellements sur versant
G, **g1**, **g2** : glissements de terrain
P, **p0**, **p1** : chutes de pierres
f : suffosion

Pour le ruissellement sur versant de type phénomène généralisé et suffosion : voir encart au 1/25 000

Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins :

- * le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.

** le second à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones de faibles contraintes caractère en majuscule pour les autres cas), éventuellement complété par un indice numérique.

--- Limite du zonage réglementaire présenté sur fond cadastral au 1/5 000

arrêté du 7 SEP 2007
pour le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général
Gilles BATES
SCAN EDR © IGN 99

Réalisation : Alp'Géorisques

Etabli le : Mai 2002

Echelle : 1/5 000

Édition : Alp'Géorisques

Modifié le : Mai 2007

Zones majoritairement soumises aux inondations de l'Isère. (voir P.P.R.I.)

Zonage réglementaire
du risque ruissellement de versant (phénomène généralisé)
et du risque suffosion

- Bf** zones de contraintes faibles (suffosion)
Bv zones de contraintes faibles (ruissellement)

Echelle : 1/25000